

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 03-0925 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 05-0508**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le *Règlement 03-0925 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508* est entré en vigueur le 30 mars 2026 conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en le consultant sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: <https://www.mrcbm.qc.ca/reglements>. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance du règlement au centre administratif de la MRC lors des heures d'ouverture.

Donné à Cowansville, ce 23^e jour du mois d'avril 2026.

Le greffier,

Me David Legrand